



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 12 juillet 2022 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général  
M<sup>me</sup> Nadine Poissant, greffière adjointe  
M. Michel Barbeau, trésorier

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. 1re période de questions - Personnes dans la salle
5. 1re période de questions - Internauts
6. Adoption des procès-verbaux
  - 6.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 juin 2022
7. Affaires du Conseil
  - 7.1 Autorisation de dépenses - Brunch du conseil municipal 2022
  - 7.2 Autorisation de dépenses - Vêtements à l'effigie de la Ville de Delson pour le conseil municipal et le directeur général
  - 7.3 Inscription au congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités
8. Règlements
  - 8.1 Adoption - Règlement n° 901-34 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement aux usages autorisés dans les zones M-209 et I-405
9. Communications
  - 9.1 Demande de tournage de la série Les perles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 9.2 Autorisation de dépenses - Factures payées
- 9.3 Attribution de contrat - Service de photographes professionnels
- 9.4 Autorisation de dépenses - L'Express et le Cahier loisirs 2022
- 9.5 Attribution de contrat pour l'achat d'oriflammes
- 9.6 Autorisation pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour des structures et des panneaux d'interprétation
- 10. Direction générale
  - 10.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente IVÉO
  - 10.2 Attribution de mandat de services professionnels - Diagnostique et audits de conformité sur la gestion financière et procédurale effectuée par les différents chefs de service de la Ville de Delson
  - 10.3 Autorisation de procéder à une demande de prix pour un mandat d'ingénieur ferroviaire pour l'analyse de la capacité portante du sol et recommandations techniques
- 11. Développement économique
- 12. Environnement
- 13. Greffe et affaires juridiques
  - 13.1 Renouvellement des assurances contre les cyber-risques 2022-2023
- 14. Informatique
- 15. Loisirs
  - 15.1 Autorisation de reconduire le projet de casse-tête Kateri
  - 15.2 Ajustement de budget - Cinéma extérieur et Ciné-bagnole
  - 15.3 Évènements écoresponsables
  - 15.4 Attribution de contrat de technique pour les deux représentations du concert de Noël
  - 15.5 Autorisation de dépenses - Bibliothèque municipale
  - 15.6 Modifications du contrat de location du Palais du patin
  - 15.7 Autorisation de temps supplémentaire pour les employés du camp de jour lors des événements estivaux
  - 15.8 Autorisation pour procéder à un appel d'offres public pour la location de chars allégoriques pour la parade de Noël
  - 15.9 Ajustement du budget de l'Épluchette de blé d'Inde
  - 15.10 Tournoi de pétanque 2022
  - 15.11 Achat d'uniformes pour l'équipe des loisirs lors des événements
  - 15.12 Autorisation de dépenses - Camp de jour 2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 15.13 Autorisation de dépenses - Programmation récréative de l'automne 2022
- 15.14 Création d'un poste budgétaire pour le Palais du patin
- 15.15 Autorisation de dépenses - Programmation culturelle et activités de la bibliothèque pour l'été et l'automne 2022
- 15.16 Autorisation à reconduire le concours Ensemble Cultivons Delson
- 16. Parc, espaces verts et aménagement public
- 17. Ressources humaines
  - 17.1 Entériner l'embauche d'une adjointe administrative polyvalente
  - 17.2 Appel de candidatures - Directeur du Service des loisirs
  - 17.3 Appel de candidatures - Directeur du Service des ressources humaines
  - 17.4 Appel de candidatures - Trésorier
- 18. Sécurité publique
- 19. Travaux publics
  - 19.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de propane, années 2022-2027
  - 19.2 Autorisation de procéder à une demande de prix pour la location de machinerie et main-d'oeuvre lors de travaux d'égout et d'aqueduc
  - 19.3 Autorisation de procéder à une demande de prix pour l'installation de débitmètre sanitaire et d'aqueduc
  - 19.4 Attribution de contrat pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec
  - 19.5 Attribution de contrat pour le programme d'entretien préventif des véhicules municipaux, années 2022-2024
  - 19.6 Autorisation de renouveler le contrat pour l'entretien des équipements de réfrigération au centre sportif, années 2022-2023
  - 19.7 Attribution de contrat pour le transport et la disposition des résidus de balai de rue, année 2022
  - 19.8 Autorisation pour procéder à un appel d'offres public pour l'entretien de la couche asphaltique, année 2022
  - 19.9 Attribution de contrat pour le service de collecte d'échantillon et d'analyse d'eau potable pour les années 2022 à 2025 et années optionnelles
- 20. Trésorerie
  - 20.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 20.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 20.3 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

20.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe

### 21. Aménagement du territoire

21.1 Approbation d'une modification d'un projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé - 1-A, rue Lamarche

21.2 Approbation d'un projet de construction d'un avant-toit - 40, rue Principale Sud

21.3 Approbation d'un projet de construction résidentielle - Futur 31, rue du Collège

21.4 Approbation d'un projet de construction résidentielle - Futur 33, rue du Collège

21.5 Approbation d'un projet de construction résidentielle - Futur 35, rue du Collège

21.6 Approbation d'un projet d'affichage - 56, route 132, local 103 (Le Poké Station et L2 Thé aux perles)

21.7 Modification à une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment accessoire industriel - 225, rue Goodfellow

21.8 Modification de la résolution no 220-22

### 22. Affaires nouvelles

### 23. Période d'intervention des membres du Conseil

### 24. 2e période de questions - Personnes dans la salle

### 25. 2e période de questions - Internaute

### 26. Date de la prochaine séance ordinaire

### 27. Levée de la séance

**227-22**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

### **1<sup>RE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**228-22**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 juin 2022 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 14 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**229-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES - BRUNCH DU CONSEIL MUNICIPAL 2022**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4002 d'une somme de 16 505,81\$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-124 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**230-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES - VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DE LA VILLE DE DELSON POUR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4004 d'une somme de 1 9 63,72 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-126 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**231-22**

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2022 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se déroulera au Palais des congrès à Montréal du 22 au 24 septembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le maire, M. Christian Ouellette, ainsi que les conseillères M<sup>mes</sup> Nathalie Thauvette et Marcelina Jugureanu, soient autorisés à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 22 au 24 septembre au Palais des congrès à Montréal.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le paiement des frais d'inscription des participants, de même que le remboursement sur présentation de pièces justificatives des frais inhérents, soit les coûts d'hébergement et de déplacement ainsi que les repas qui ne sont pas inclus dans les coûts d'inscription jusqu'à un montant maximal de 6 089 \$.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 1 640 \$ du poste budgétaire n° 02-110-00-419 (frais adhésion UMQ/FQM) au poste budgétaire n° 02-110-00-346 (congrès UMQ/FQM) .

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-123 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-22

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 RELATIVEMENT AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES M-209 ET I-405**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-34 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-34 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

233-22

### **DEMANDE DE TOURNAGE DE LA SÉRIE LES PERLES**

CONSIDÉRANT que lorsqu'une entreprise désire réaliser un tournage sur le territoire de la Ville, elle doit remplir un formulaire de demande de tournage et fournir tous les renseignements nécessaires à la prise de décision par le Conseil;

CONSIDÉRANT que Encore Télévision (Les perles) désire réaliser un tournage du 25 juillet au 5 août en semaine, sur une base de 5 jours par semaine entre 7 h 30 et 23 h au 42, rue Monette à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence en plus de quelques actions d'arrivée de voitures ou de départ de voitures sur la rue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande de tournage de la série Les perles qui aura lieu du 25 juillet au 5 août en semaine, sur une base de 5 jours par semaine entre 7 h 30 et 23 h au 42, rue Monette à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence en plus de quelques actions d'arrivée de voitures ou de départ de voitures sur la rue, conditionnellement à la réception d'un certificat d'assurance responsabilité au bénéfice de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

234-22

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - FACTURES PAYÉES**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3959 d'une somme de 9 028,92 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-095 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT - SERVICE DE PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, le Service des communications voudrait attribuer un contrat à des photographes professionnels pour les activités ou les événements de la Ville dans l'optique d'alimenter sa banque de photos pour être en mesure d'illustrer ses publications et d'alimenter ses médias sociaux avec des photos de ses résidents;

CONSIDÉRANT que le budget moyen est approximativement de 500 \$ pour chaque activité ou événement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des communications à attribuer un contrat à des photographes professionnels pour les activités ou les événements de la Ville pour un budget total de 5 500 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 5 500 \$ du poste budgétaire n° 02-170-00-345 (bulletin municipal et autres publications) au poste budgétaire n° 02-170-00-344 (Banque photos / vidéos promotionnelles).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-109 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-22

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES COMMUNICATIONS - L'EXPRESS ET LE CAHIER LOISIRS 2022**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3972 d'une somme de 22 112,50 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-097 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

237-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'ORIFLAMMES**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises pour 93 oriflammes en couleur avec trou de ventilation et ourlets renforcés et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Pub Cité	7 579,29 \$
Bud's Stickers	7 582,03 \$

CONSIDÉRANT que les prix des deux soumissions sont similaires, la qualité du service de l'entreprise Bud's Stickers est supérieure en plus d'être située à Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Bud's Sticker d'une somme de 7 582,03 \$, taxes incluses, pour la production de 93 oriflammes.

QUE le conseil municipal demande de revoir la conception des oriflammes avant de procéder à l'impression.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-099 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

238-22

### **AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES STRUCTURES ET DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION**

CONSIDÉRANT que pour son 100<sup>e</sup> anniversaire, la Ville a reçu du financement de la part du ministère du Patrimoine canadien de même que de la Communauté Métropolitaine de Montréal pour réaliser le projet du parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT qu'afin que le projet soit finalisé, des panneaux d'interprétation décrivant l'histoire de Delson doivent être ajoutés à différents endroits dans le parc;

CONSIDÉRANT que le Service des communications désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour des structures et des panneaux d'interprétation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des communications à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des structures et des panneaux d'interprétation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-22

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE IVÉO**

CONSIDÉRANT que l'équipe d'IVÉO est constituée de professionnels maîtrisant de nombreuses expertises en gestion de projets, en innovation, en analyse de technologies, en mobilité, en urbanisme et en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à IVÉO permettrait d'avoir un accès illimité au portefeuille d'innovations technologiques, un accompagnement personnalisé, un accès à des ressources spécialisées pour les projets, un accès à des offres d'achats groupés ou des formations, une participation et contribution aux tables de partage d'expériences, un lieu d'échange unique et un rayonnement au niveau national et international;

CONSIDÉRANT que le coût annuel d'adhésion pour une ville de moins de 50 000 habitants est de 2 650 \$, plus les taxes applicables.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'adhésion avec IVÉO.

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion pour une année à IVÉO d'une somme de 2 650 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-098 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240-22

### **ATTRIBUTION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - DIAGNOSTIQUE ET AUDITS DE CONFORMITÉ SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET PROCÉDURALE EFFECTUÉE PAR LES DIFFÉRENTS CHEFS DE SERVICE DE LA VILLE DE DELSON**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022, le conseil municipal a mandaté le directeur général de la Ville pour procéder à un appel d'offres de services professionnels afin que soit réalisé un diagnostic de conformité et au besoin un audit de conformité;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Quantum Juricomptable inc.	37 941,75 \$
La Société juricomptable inc.	55 331,72 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Quantum Juricomptable inc. pour un contrat d'une somme de 37 941,75 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un mandat de services professionnels pour un diagnostic et audits de conformité sur la gestion financière et procédurale effectuée par les différents chefs de service de la Ville de Delson à Quantum Juricomptable inc. d'une somme de 37 941,75 \$, taxes incluses.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 28 460 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-135-00-416 (services professionnels/direction générale).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-129 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241-22

### **AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR UN MANDAT D'INGÉNIEUR FERROVIAIRE POUR L'ANALYSE DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT que l'Exporail fera le prêt d'un wagon Caboose NJ34 à la Ville afin de le mettre en exposition au parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT qu'avant d'entamer le processus, il y a lieu d'analyser la capacité portante du sol et d'avoir des recommandations techniques nécessaires pour recevoir la Caboose NJ 34.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à une demande de prix pour un mandat d'ingénieur ferroviaire pour l'analyse de la capacité portante du sol ainsi que les recommandations techniques nécessaires pour recevoir le Caboose NJ 34.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-121 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**242-22**

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES CONTRE LES CYBER-RISQUES 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie du regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances contre les cyber-risques pour le terme 2022-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances contre les cyber-risques pour le terme 2022-2023 d'une somme de 9 209,23 \$, incluant les frais et les taxes.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-100 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**243-22**

### **AUTORISATION DE RECONDUIRE LE PROJET DE CASSE-TÊTE KATERI**

CONSIDÉRANT que pour une deuxième édition, les Villes de Sainte-Catherine, La Prairie, Candiac, Saint-Philippe, Saint-Constant et Delson reviennent avec le projet de casse-tête Kateri qui aura lieu du 8 juillet au 4 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de faire découvrir de nouveaux lieux dans chacune des villes;

CONSIDÉRANT que chaque Ville aura 4 pièces de casse-tête dans 4 lieux qu'elle souhaite faire connaître et que les participants auront comme objectif de compléter le casse-tête via un parcours interactif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 2 000 \$ pour la reconduction du projet de casse-tête Kateri en partenariat avec les autres Villes afin de faire connaître certains lieux de Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-106 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**244-22**

### **AJUSTEMENT DE BUDGET - CINÉMA EXTÉRIEUR ET CINÉ-BAGNOLE**

CONSIDÉRANT l'augmentation des prix pour le cinéma extérieur et le ciné-bagnole;

CONSIDÉRANT que ces activités sont très appréciées par les citoyens et qu'il est important de les garder dans notre programmation estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du budget d'une somme de 717 \$ pour le cinéma extérieur et le ciné-bagnole pour un budget total de 14 517 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-107 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**245-22**

### **ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES**

CONSIDÉRANT qu'afin de suivre le virage vert déjà entamé par la Ville depuis quelques années, il y a lieu de renouveler nos dispositions écologiques lors des événements;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acheter 600 écocups et 600 bouteilles d'eau réutilisables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 2 433 \$ pour effectuer un renouvellement de matériel écologique pour les événements, soit 600 écocups et 600 bouteilles d'eau réutilisables.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-108 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**246-22**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT DE TECHNIQUE POUR LES DEUX REPRÉSENTATIONS DU CONCERT DE NOËL**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour la technique pour les deux représentations du concert de Noël qui aura lieu le 17 décembre 2022 à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat de technique pour les deux représentations du concert de Noël qui aura lieu le 17 décembre 2022 à l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus à Complexe musical 132 ( Audio shop) d'une somme de 1 379,70 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-109 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**247-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES LOISIRS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3970 d'une somme de 23 149 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-110 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**248-22**

### **MODIFICATIONS DU CONTRAT DE LOCATION DU PALAIS DU PATIN**

CONSIDÉRANT que la consommation d'alcool lors des locations du Palais du patin exclusif peut parfois entraîner des problèmes, soit la revente de billets lors d'événements privés, la sécurité des participants et la gestion des personnes intoxiquée par les employés;

CONSIDÉRANT que le Palais du patin est un lieu familial pour faire du patin à roulettes;

CONSIDÉRANT que la consommation d'alcool est déjà interdite lors des ouvertures au public.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le retrait de la clause du contrat mentionnant l'autorisation à consommer de l'alcool lors des locations du Palais du patin exclusif.

QUE le conseil municipal permet la tenue d'événements corporatifs avec alcool conditionnels à une résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**249-22**

### **AUTORISATION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE POUR LES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR LORS DES ÉVÈNEMENTS ESTIVAUX**

CONSIDÉRANT que les services clés en main d'animation se font de plus en plus rare en raison de la pénurie de personnel, nous devons donc compenser en utilisant des employés à l'interne;

CONSIDÉRANT que les employés du camp de jour sont les mieux placés pour répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT que nous demandons le soutien des employés du camp de jour en temps supplémentaire pour le Camping éphémère du 9 juillet 2022 et pour l'Épluchette de blé d'Inde du 6 août 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise 82 heures de temps supplémentaire pour les employés du camp de jour lors des événements estivaux pour un montant de 1 875 \$, plus les charges sociales.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-111 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**250-22**

### **AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA LOCATION DE CHARS ALLÉGORIQUES POUR LA PARADE DE NOËL**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire procéder à un appel d'offres public pour la location de chars allégoriques pour la parade de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la parade comporte normalement 5 chars allégoriques incluant la sonorisation, l'éclairage, quelques costumes, le camion et le chauffeur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder à un appel d'offres public pour la location de chars allégoriques pour la parade de Noël 2022 qui aura lieu le 10 décembre 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-112 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**251-22**

### **AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE**

CONSIDÉRANT que, suite à des demandes de prix pour l'Épluchette de blé d'Inde, nous constatons que les coûts pour la location de matériel et l'achat de nourriture et boissons ont augmenté considérablement depuis la dernière année;

CONSIDÉRANT que cet événement qui attire le plus grand nombre de participants durant l'été.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du budget d'une somme de 3 000 \$ pour l'Épluchette de blé d'Inde pour une majoration du budget total de 15 000 \$ à 18 000 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-113 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**252-22**

### **TOURNOI DE PÉTANQUE 2022**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs désire organiser un tournoi de pétanque dans le cadre des projets spéciaux pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que l'objectif du tournoi de pétanque est de faire la promotion des terrains du parc Arthur-Trudeau et d'offrir un événement familial rassembleur pour les citoyens de la ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 8 000 \$ afin que le Service des loisirs organise le tournoi de pétanque qui aura lieu le 10 septembre 2022 au parc Arthur-Trudeau.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-114 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**253-22**

### **ACHAT D'UNIFORMES POUR L'ÉQUIPE DES LOISIRS LORS DES ÉVÈNEMENTS**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs aimerait que tous les employés qui sont au travail lors des évènements culturels, familiaux et récréatifs soient identifiés au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT que lors des évènements, les seuls employés qui portent l'uniforme sont les préposés aux loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il est important tant au niveau de l'image que pour être facilement visible pour les participants que les techniciennes en loisirs ainsi que les cadres soient également en uniforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du budget d'uniforme du Service des loisirs de 500 \$ afin d'identifier les techniciennes en loisirs ainsi que les cadres lors des évènements de la Ville.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-115 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**254-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES LOISIRS - CAMP DE JOUR 2022**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3979 d'une somme de 35 000 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-104 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**255-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES LOISIRS - PROGRAMMATION RÉCRÉATIVE AUTOMNE 2022**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3980 d'une somme de 13 174 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-116 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**256-22**

### **CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE POUR LE PALAIS DU PATIN**

CONSIDÉRANT que le Palais du patin a ouvert ses portes à nouveau en février 2022 après plus d'un an de rénovation;

CONSIDÉRANT qu'après quelques mois d'opération, il devient impératif pour la bonne gestion financière de créer un poste budgétaire de dépenses pour cette installation et d'y ajouter des fonds d'opérations;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les dépenses du Palais du patin et celles du Centre sportif sont jumelées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste budgétaire pour le Palais du patin et y affecte un budget d'opération de 13 000 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-117 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**257-22**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES DU SERVICE DES LOISIRS - PROGRAMMATION CULTURELLE ET LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE 2022**

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 3982 d'une somme de 45 499 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-118 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**258-22**

### **AUTORISATION À RECONDUIRE LE CONCOURS ENSEMBLE CULTIVONS DELSON**

CONSIDÉRANT que depuis 2006, le Service des loisirs organise le concours Ensemble Cultivons Delson, auparavant appelé Je fleuris, j'embellis;

CONSIDÉRANT que le concours consiste à encourager les citoyens à embellir leur devanture de maison;

CONSIDÉRANT que chaque participant doit inscrire sa résidence et que par la suite, les horticulteurs en collaboration avec la SHED circuleront pour évaluer l'esthétique des devantures inscrites.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un budget de 1 250 \$ afin que le Service des loisirs puisse reconduire le concours Ensemble Cultivons Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-119 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**259-22**

### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'adjointe administrative polyvalente est vacant depuis le 10 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Joelle Desruisseaux à titre d'adjointe administrative polyvalente à compter du 27 juin 2022 au 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale pour le poste conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du personnel col blanc.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-120 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**260-22**

### **APPEL DE CANDIDATURES - DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de directeur du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des ressources humaines à procéder à un appel de candidatures pour le comblement du poste de directeur du Service des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**261-22**

### **APPEL DE CANDIDATURES - DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de directeur du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des ressources humaines à procéder à un appel de candidatures pour le comblement du poste de directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**262-22**

### **APPEL DE CANDIDATURES - TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de trésorier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des ressources humaines à procéder à un appel de candidatures pour le comblement du poste de trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**263-22**

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PROPANE, ANNÉES 2022-2027**

CONSIDÉRANT que le contrat pour la fourniture et la livraison de propane s'est terminé le 30 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire préparer un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour la fourniture et la livraison de propane pour les années 2022 à 2027.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de propane pour les années 2022 à 2027.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-105 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**264-22**

### **AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PRIX POUR LA LOCATION DE MACHINERIE ET MAIN-D'OEUVRE LORS DE TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT que chaque année la Ville fait appel aux services d'un entrepreneur pour la location de machinerie et de main-d'oeuvre lors de certains travaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le dernier contrat est arrivé à échéance, la Ville veut procéder à une demande de prix sur invitation pour retenir les services d'une firme spécialisée pour la location de machinerie et main-d'oeuvre lors de certains travaux municipaux sur le réseau d'égout et d'aqueduc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à une demande de prix sur invitation pour la location de machinerie et main-d'oeuvre lors de travaux d'égout et d'aqueduc pour un contrat d'un an, soit de 2022 à 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**265-22**

### **MANDAT DE PROCÉDER A UNE DEMANDE DE PRIX POUR L'INSTALLATION DE DÉBITMÈTRE SANITAIRE ET D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder à une demande de prix afin d'éventuellement pouvoir procéder à l'installation de débitmètre sur les réseaux sanitaire et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que les débitmètres seront raccordés à un système de télémetrie qui nous permettra d'avoir des débits journaliers et de mieux connaître les quantités consommées et rejetées par le territoire de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à une demande de prix afin d'installer trois débitmètres sanitaires et un débitmètre sur le réseau d'aqueduc.

QUE le conseil municipal demande de préciser les endroits où seront installés les débitmètres avant de procéder à l'adjudication du contrat.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-127 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Construction J.P. Roy inc.	569 304,51 \$
Excavation et construction Gélinas inc.	612 046,71 \$
Construction Michel Dubé inc.	697 523,03 \$
Eurovia Québec Construction inc.	850 885,18 \$
Excavation E.S.M. inc.	911 594,79 \$
Senterre Entrepreneur général inc.	924 999,99 \$

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions et après la correction apportée au bordereau, Construction J.P. Roy inc. est le moins-disant conforme;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une subvention de 295 000 \$ du gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Construction J.P. Roy inc. pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Principale Nord, côté ouest, sur le terrain d'Hydro-Québec d'une somme de 569 304,51 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié Fonds Projet majeurs en immobilisations et la subvention du Gouvernement du Québec.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-122 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

267-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES VÉHICULES MUNICIPAUX, ANNÉES 2022-2024**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour l'entretien préventif des véhicules visés par le Programme d'entretien préventif pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024 et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Entretien préventif Rondeau et fils (9363-8872 Québec inc.)	27 007,63 \$
Ste-Marie Automobiles ltée	N'a pas soumissionné
Kenworth Maska-St-Mathieu-de-Laprairie	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue de Entretien préventif Rondeau et fils (9363-8872 Québec inc.) est conforme.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Entretien préventif Rondeau (9363-8872 Québec inc.) pour le programme d'entretien préventif des véhicules municipaux pour les années 2022 à 2024 d'une somme de 27 007,63 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-103 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

268-22

### **AUTORISATION DE RENOUELER LE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF, ANNÉES 2022-2023**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le conseil municipal a adopté la résolution n° 164-21 attribuant un contrat à CIMCO réfrigération (Industries Toromont ltée) pour l'année 2021-2022 avec option de renouvellement d'une année;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite du service rendu par CIMCO et qu'elle désire prolonger le contrat pour l'année optionnelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Cimco réfrigération (Industries Toromont ltée) pour l'entretien des équipements de réfrigération au centre sportif pour l'année 2022-2023 d'une somme de 13 728,02 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-102 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

269-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DE BALAI DE RUE, ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour le transport et la disposition des résidus du balayage des rues et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
WM Québec inc.	26 904,15 \$
RCI Environnement inc.	N'a pas soumissionné
Services Matrec inc. (GFL Environmental inc.)	26 904,15 \$

CONSIDÉRANT que RCI Environnement inc. n'a pas soumissionné, car l'entreprise a été rachetée par WM Québec inc.;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont présenté une offre du même montant, soit d'une somme de 26 094,15 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'article 3.4 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires stipule qu'en cas d'égalité entre les fournisseurs, la priorité est accordée à celui qui, dans le passé, a fourni un bien ou service de meilleure qualité à la Ville et qu'en cas de doute, il y a tirage au sort.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal procède par tirage au sort afin d'attribuer le contrat pour le transport et la disposition des résidus du balayage des rues 2022 d'une somme de 26 094,15 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal attribue, suite au tirage au sort, un contrat pour le transport et la disposition des résidus de balai de rue pour l'année 2022 à Services Matrec inc. (GFL Environmental inc.) d'une somme de 26 094,15 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-101 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

270-22

### **AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DE LA COUCHE ASPHALTIQUE, ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier, la Ville prévoit la correction du pavage existant sur diverses rues et stationnements de la ville;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire préparer un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme spécialisée pour l'entretien de la couche asphaltique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien de la couche asphaltique pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

271-22

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR SERVICE DE COLLECTE D'ÉCHANTILLON ET ANALYSE D'EAU POTABLE 2022 À 2025 ET ANNÉES OPTIONNELLES**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 209-22 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juin 2022 qui autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'analyse d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Remarques
H2Lab inc.	années optionnelles incluses
EnviroServices inc.	années optionnelles incluses

CONSIDÉRANT que H2Lab inc. est le moins-disant conforme pour la somme de 257 947,49 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureanu et résolu :

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour le service de collecte d'échantillon et d'analyse d'eau potable pour les années 2022 à 2025 et années optionnelles.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le trésorier à attribuer un contrat de gré à gré jusqu'à nouvel ordre dans les limites du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 20 590 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-412-00-411 (Contrat analyse eau potable).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-128 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

272-22

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 27 MAI AU 28 JUIN 2022**

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve sous réserve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 224 509,15 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 201 975,01 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 42 384,11 \$, le tout totalisant 468 868,27 \$ pour la période du 27 mai au 28 juin 2022, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 29 juin 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-07-125 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 26 MAI AU 28 JUIN 2022**

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte sous réserve du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 26 mai au 28 juin 2022.

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Conformément à l'article 105 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au Conseil le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

### **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Le maire, M. Christian Ouellette, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021, conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le Conseil décrète que le texte de ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**273-22**

### **APPROBATION D'UNE MODIFICATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 1-A, RUE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour la modification d'un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, déjà approuvé, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 1-A, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à modifier la façade latérale gauche du jumelé et d'y inclure deux nouvelles fenêtres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 52-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la modification d'un projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé pour le 1-A, rue Lamarche telle que présentée, plans n°s 52-22-02 et 52-22-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**274-22**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN AVANT-TOIT - 40, RUE PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un avant-toit au-dessus du perron en cour avant, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 40, rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un avant-toit au-dessus du perron existant reposant sur deux colonnes;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 53-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction d'un avant-toit pour le 40, rue Principale Sud tel que présenté, plan n° 53-22-03, aux conditions suivantes:

- Le bardeau de l'avant-toit devra être de même couleur et de même type que celui existant sur la maison;
- Les colonnes supportant l'avant-toit seront de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**275-22**

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - FUTUR 31, RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 35, rue du Collège;

CONSIDÉRANT que le 35, rue du Collège existant sera démoli afin de procéder à la construction de trois nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (unifamiliale isolée) d'une hauteur de deux étages;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 54-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle pour le futur 31, rue du Collège tel que présenté, plans n<sup>os</sup> 54-22-03 et 54-22-04, aux conditions suivantes :

- L'arbre mature existant en marge avant (montré sur le plan projet d'implantation préparé par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, minute 5462) devra être protégé afin que les branches et les racines soient préservées adéquatement durant les travaux de construction;
- Un dépôt de garantie 200 \$ devra être remis à la Ville pour assurer la conservation de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

276-22

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - FUTUR 33, RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 35, rue du Collège;

CONSIDÉRANT que le 35, rue du Collège existant sera démoli afin de procéder à la construction de trois nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (unifamiliale isolée) d'une hauteur de deux étages;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 55-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction résidentielle du futur 33, rue du Collège tel que présenté, plans n<sup>os</sup> 55-22-03 et 55-22-04, aux conditions suivantes :

- Un arbre devra être planté en marge avant;
- Un dépôt de garantie de 200 \$ devra être remis à la Ville pour assurer la plantation de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

277-22

### **APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE - FUTUR 35, RUE DU COLLÈGE**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle, formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles, pour la propriété sise au 35, rue du Collège;

CONSIDÉRANT que le 35, rue du Collège existant sera démoli afin de procéder à la construction de trois nouvelles résidences;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation résidentielle (unifamiliale isolée) d'une hauteur de deux étages;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 56-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet de construction pour le futur 35, rue du Collège tel que présenté, plans n°s 56-22-03 et 56-22-04, aux conditions suivantes :

- L'arbre mature existant en marge avant (montré sur le plan projet d'implantation préparé par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, minute 5464) devra être protégé afin que les branches et racines soient préservées adéquatement durant les travaux de construction;
- Un dépôt de garantie de 200 \$ devra être remis à la Ville pour assurer la conservation de l'arbre en marge avant;
- L'arbre existant en marge arrière devra être conservé dans la mesure du possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

278-22

### **APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 56, ROUTE 132, LOCAL 103 (LE POKÉ STATION ET L2 THÉ AUX PERLES)**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage des nouveaux commerces Le Poké Station et L2 Thé aux perles, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 56, route 132, local 103;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux enseignes attachées au bâtiment, l'une sur le mur de la façade principale donnant sur l'aire de stationnement et l'autre sur le mur de la façade donnant sur le boulevard Georges-Gagné Nord;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 57-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 56, route 132, local 103 (Le Poké Station et L2 Thé aux perles) tel que présenté, plan n° 57-22-03, à la condition suivante :

- Les enseignes identifiant L2 Thé aux perles devront être modifiées afin de retirer le contour de couleur magenta afin de conserver uniquement la pastille du logo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-22

### **MODIFICATION À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE INDUSTRIEL - 225, RUE GOODFELLOW**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de modification à une demande d'approbation d'un projet de construction d'un bâtiment accessoire industriel, formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-419, pour la propriété sise au 225, rue Goodfellow;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 le conseil municipal a adopté la résolution n° 325-21 qui avait entre autres comme conditions d'approuver un plan d'aménagement paysager, qui illustre les moyens de minimiser l'impact visuel de la construction notamment à partir des deux autoroutes;

CONSIDÉRANT que la Ville a constaté qu'il est impossible de masquer en tout ou en partie la nouvelle construction accessoire;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé d'améliorer l'image générale des abords du site en peignant les bâtiments accessoires les plus vétustes et les plus visibles de l'autoroute 15 d'une couleur s'harmonisant aux bâtiments existants limitrophes et que deux bâtiments accessoires ont été ciblés;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 58-22 adoptée le 21 juin 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal modifie la résolution n° 325-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2021 par :

- Le retrait de la condition suivante : Un plan d'aménagement paysager, qui illustre les moyens de minimiser l'impact visuel de la construction notamment à partir des deux autoroutes, devra être déposé et soumis à nouveau au Comité consultatif d'urbanisme;
- L'ajout de la condition suivante : Les deux bâtiments ciblés par le demandeur devront être peints d'une couleur s'harmonisant aux bâtiments existants limitrophes et ce, autant la toiture que les murs sont visés par les travaux d'amélioration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**280-22**

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 220-22**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022, le conseil municipal a adopté la résolution n° 46-22 qui approuvait le projet d'affichage au 35, boulevard Georges-Gagné Sud, local 41, pour la nouvelle place d'affaires Physio Linea;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 46-22 puisque Physio Linea sera plutôt localisée au 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 4.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution n° 46-22 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022 afin de modifier l'adresse de Physio Linea pour le 37, boulevard Georges-Gagné Sud, local 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Aucune question.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**281-22**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Nadine Poissant, greffière adjointe